HORLOGE CHRONIS
GRATUITE
D'UNE VALEUR
DE 180 €

Action volets roulants

HORLOGE CHRONIS GRATUITE À L'ACHAT DE 3 VOLETS ROULANTS À COMMANDE RADIO.

Les volets roulants gagnent en popularité en Belgique. Ils sont de plus en plus beaux, de plus en plus abordables et de plus en plus faciles à piloter. Surtout avec l'horloge Chronis que vous recevez temporairement à l'achat de minimum trois volets pilotés à distance !

Confort accru

Les volets roulants apportent de la fraîcheur en été et vous protègent contre la perte de chaleur en hiver.

Sécurité accrue

Les maisons équipées de volets roulants sont moins sensibles aux cambriolages. Il faut tellement de temps pour passer outre que les cambrioleurs préfèrent renoncer...

Baisse des coûts énergétiques

La principale perte de chaleur d'une maison vient des fenêtres. En utilisant des volets roulants, vous économisez beaucoup d'énergie.

Avec l'horloge Chronis (io et RTS), vous automatisez facilement les heures d'ouverture et de fermeture de vos volets roulants selon vos souhaits !

Action valable du 6/9/2014 au 30/11/2014

Demandez de plus amples informations et les conditions en magasin ou sur :

www.somfy.be

HOME MOTION by somfy®

Conditions de l'action Somfy Volets Roulants

Septembre – Novembre 2014

- À l'achat de minimum 3 volets roulants avec moteur Somfy télécommandé, le client final reçoit une horloge sans fil Somfy. A l'achat de moteur avec protocole radio 'RTS', une Chronis Smart RTS sera envoyée au client final et pour un moteur avec protocole io-homecontrol une Chronis io.

- Les volets roulants doivent être équipés d'un moteur tubulaire Somfy avec récepteur intégré.

- La facture d'achat doit parvenir chez Somfy entre la mi-septembre et la fin novembre, avec une marge de 2 semaines. La facture concerne un achat de volets roulants dans la période allant de la mi-septembre au 30 novembre 2014. Les spécifications des moteurs fournis doivent être mentionnées sur la facture.

- Les volets doivent être achetés auprès d'un installateur professionnel en Benelux.

- Une seule horloge sera envoyée par ménage/adresse.

<u>Déroulement</u> de l'action horloge

L' action horloge se déroule de 6 septembre jusqu'à fin novembre 2014.

<u>L'action</u> : à l'achat de minimum 3 nouveaux volets avec moteur radio, le client final recoit une horloge Somfy. A l'achat de moteur avec protocole radio 'RTS' , une Chronis Smart RTS sera envoyé au client final et pour un moteur avec protocole io-homecontrol une Chronis io.

- Le client final sera informé de l'action via Internet et par le réseau professionnel.

- L'action à comme objectif d'augmenter la vente de volets avec motorisation radio.

- L'action, comme mentionné ci- dessus, se présente de la manière suivante: à l'achat de minimum 3 nouveaux volets avec moteur radio, le client final reçoit une horloge Somfy.

- Le retailer remet au client final la facture d'achat des nouveaux volets roulants télécommandables et le consommateur doit la scanner ou en prendre une photo à l'aide de son smartphone. Les coordonnées (nom, adresse, commune) doivent figurer sur la facture et il doit être clairement spécifié quel type de horloge souhaite recevoir le client final. L'e-mail doit être envoyé à : info@somfy.be.

- Les installateurs professionels ne peuvent introduire de demande à votre nom (au nom du client final).

- Somfy envoie directement la horloge au client final.

- Le client final reçoit un e-mail avec **un lien pour télécharger le mode d'emploi** de la horloge et un numéro de téléphone de la ligne d'infos consommateurs en cas de question.

Conditions générales et déclaration de respect de la vie privée

- Nos conditions générales et notre déclaration de respect de la vie privée s'appliquent à cette action. Somfy peut modifier ces conditions à tout moment si cela s'avère strictement nécessaire.

- Votre adresse e-mail ne sera en aucun cas transmise à des tiers.

- Si vous retournez la horloge, pour quelle que raison que ce soit, aucun remboursement ne sera fait en espèce.

Dispositions finales

- Aucune correspondance ne sera échangée sur l'action.

- Ces conditions peuvent être modifiées à tout moment par Somfy. Nous recommandons par conséquent de consulter régulièrement les conditions.

- Ces conditions générales relèvent des lois du pays dans lequel vous avez acheté les volets roulants et de la juridiction des tribunaux compétents du pays concerné.